

Appel d'Offres Ouvert N°497-2022 A/T : Objet : Travaux de réalisation du transfert des eaux usées de Bouskoura - Ouled Saleh (Lot 1 à 3) :

- Lot 1 : Travaux de réalisation du collecteur gravitaire aval
- Lot 2 : Travaux de réalisation d'une station de pompage
- Lot 3 : Travaux de réalisation de la conduite de refoulement et de deux tronçons du collecteur gravitaire

Lydec porte à la connaissance des concurrents que cet appel d'offres a connu des rectifications au niveau de Règlement de Consultation **RC** (modification sur le montant du cautionnement provisoire en lettre du lot n°1 : **(Deux cent cinquante mille Dirhams** au lieu de **Deux cent cinquante-cinq mille Dirhams)**)

Les dossiers des concurrents doivent être constitués conformément à la **note sur les mesures de simplification des démarches destinée aux soumissionnaires dans le contexte de crise pandémique « COVID-19 » (document intégré dans le dossier d'appel d'offres)** et aux dispositions du Règlement de Consultation.

La remise des offres est au choix du prestataire :

- Soit, elles sont déposées, contre récépissé, dans le bureau d'ordre de Lydec, sis au rez-de-chaussée immeuble Laâroussi, siège Lydec 48, rue Mohamed Diouri Casablanca, avant la date et heure limite de dépôt des offres.
- Soit, envoyées par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse sus-indiquée. Ils doivent parvenir à destination avant la date et l'heure limites de remise des offres, indiquées dans l'avis de publicité de l'appel d'offres. Le concurrent fera son affaire de l'acheminement de son pli jusqu'à sa destination.
- Soit, elles sont remises, **séance tenante, au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.**

Le délai pour la réception des offres expire à la date et à l'heure fixées dans l'avis de publication de l'appel d'offres. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés, ne sont pas admis. En cas de report de la date de remise des offres, ce sont les nouvelles dates de remise des offres, fixées dans l'avis de report de l'appel d'offres, qui sont prises en considération.

Les autres dispositions de l'appel d'offres demeurent inchangés.